



Paris, le 27 octobre 2022

## Mesures Salariales à GRDF : deuxième séance de négociations

Comme convenu, l'intersyndicale a rencontré la Direction pour une deuxième séance de négociations sur les Mesures Salariales 2022 – 2023.

A date, les positions de l'Intersyndicale et de la Direction sont les suivantes :

Positions de l'Intersyndicale	Positions de la Direction
1 NR pour tous les salariés au 1 <sup>er</sup> juillet 2022	1 NR pour tous les salariés au 1 <sup>er</sup> juillet 2022
1 NR pour tous les salariés au 1 <sup>er</sup> mars 2023 ou une prime de 2500€ (au choix du salarié)	1 Prime exceptionnelle à fin juin 2023 ~400€
2,3 % de mesures individuelles (AIC et GF)	1,8 % de mesures individuelles (AIC et GF) dont 0,3 % pour la mobilité
	Application de la Décision Unilatérale de l'Employeur sur la revalorisation des diplômés à l'embauche jusqu'au BAC+2*

\* Cette décision de l'employeur n'a pas fait l'objet de concertation avec les Organisations Syndicales

Après plusieurs suspensions durant la séance, quelques avancées, certes toujours insuffisantes, ont été obtenues.

**Prochaine séance de négociations  
le 2 novembre 2022**